

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de
BEZIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

Nombre de Membres

du Conseil Municipal	27
En exercice	27
Présents	21
Votants	27

Date de la convocation :

22/04/2026

Date de l'affichage :

22/04/2026

DELIBERATION N°6 DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit avril, à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.

Présents : Patrick ANGLES, Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Alain BARTHEZ, Anaïs BASCHET, Jean-Christophe BOUCAUD, Bertrand CAVAILLES, Pascale CLAVEL, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Babou RATINEY, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Alain TAURINES, Anne-Catherine TERRYIN

Absents excusés : Lydia BARTHES (procuration à Jérémy SANSA), Thierry DAURAT (procuration à Marlène PUCHE), Françoise EHINGER (procuration à Thomas GARCIA), Sandrine MELLOULI (procuration à Jean-Philippe JUAN), Nathalie PUECH (procuration à Brice FORGET), Pascal RIGATTIERI (procuration à Serge PESCE)

Secrétaire de séance : Anne AURIOL

Objet : Subventions aux associations (liste annexée)

Vu l'article L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le tableau de répartition des subventions aux associations pour l'exercice 2026.

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20260428-DEL06-280426-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- **Approuve** le tableau de répartition des subventions aux associations tel qu'annexé.
- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

Ne prend pas part au vote : 3

Bertrand CAVAILLES, Brice FORGET, Serge PESCE

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,
Anne AURIOL

Le Maire,
Marlène PUCHE



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83 1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20260428-DEL06-280426-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

SUBVENTIONS 2026

Libellé	Proposition 2026
A.D.M.R.	200,00 €
AMICALE LAIQUE	550,00 €
AMICALE PECHEURS MARAUSSANAIS	200,00 €
ART-HISTOIRE-NATURE	200,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE	1 800,00 €
ASSOCIATION MATERNELLE AECSEMM	3 700,00 €
ASSOCIATION MARAUSSAN PRIMAIRE	7 830,00 €
AUJOURD'HUI JAURES	200,00 €
AVENIR DES VIGNERONS LIBRES	300,00 €
LA BULLE A MALICE	200,00 €
COMITE DES FETES	5 500,00 €
COUREURS A PIED ET LOISIRS PLEIN AIR	500,00 €
DDEN	80,00 €
L'ECHIQUIER LA DOMITIENNE	300,00 €
ENFANTS D'ABORD (les)	500,00 €
ESPRIT BOXE 34	2 000,00 €
ETOILE SPORTIVE CAZOULS-MARAUSSAN-MAUREILHAN	5 000,00 €
FCPE MARAUSSAN	500,00 €
F.N.A.C.A.	850,00 €
FOYER RURAL	10 400,00 €
FORTUNEI	200,00 €
GAZELEC BEZIERS MARAUSSAN VOLLEY BALL	1 300,00 €
HAND BALL CAZOULS MARAUSSAN	1 000,00 €
JARDINS FAMILIAUX MARAUSSAN	200,00 €
JOYEUX BOULISTES (Les)	700,00 €
KARATE	700,00 €
MAAT - YOGA	200,00 €
O.M.S.	1 600,00 €
OLYMPIQUE MARAUSSANAIS (Foot)	1 800,00 €
RIVES D'ORB (les) - RUGBY	9 000,00 €
RUN AND TRAIL	300,00 €
SAINT HUBERT CLUB	800,00 €
TENNIS CLUB	2 500,00 €
CROIX ROUGE	100,00 €
EMMAUS	100,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
SECOURS POPULAIRE	100,00 €
SPRINTCAR 34	200,00 €
TOTAL GENERAL	61 810,00 €